



*Je m'engage au nom du
Conseil National.*



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Je m'engage !

La transition énergétique de Monaco est une démarche visant à changer progressivement nos modes de consommation et nos habitudes, sans entraver notre développement, mais au contraire en créant de nouvelles opportunités.

En signant ce Pacte, je reconnais le rôle de l'activité humaine sur le dérèglement du climat et la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour réduire cet impact.

Pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre de mon activité et celles du territoire :



Je choisis des modes de déplacement bas carbone

- ▶ en privilégiant les transports en commun, la marche à pied, le vélo, les véhicules électriques,
- ▶ en diminuant l'usage des véhicules particuliers à moteur thermique,
- ▶ en préférant les modèles les plus sobres en carburant et le co-voiturage,
- ▶ en compensant mes émissions carbone pour les voyages longue distance.



Je réduis à la source et je trie pour une élimination des déchets bas carbone

- ▶ en triant mes déchets pour leur recyclage ou leur compostage,
- ▶ en favorisant l'achat de produits non ou peu emballés et écoconçus,
- ▶ en évitant le gaspillage alimentaire,
- ▶ en réutilisant les objets ou vêtements, en les donnant ou les revendant.



J'occupe mon logement ou mon bureau en mode bas carbone



- ▶ en éteignant les lumières ou appareils électriques et électroniques non utilisés,
- ▶ en évitant le gaspillage de chauffage ou de climatisation,
- ▶ en soutenant l'utilisation et éventuellement la production d'énergie renouvelable dans mon bâtiment.

Je reconnais que mes efforts conditionneront mon maintien dans le Pacte pour la Transition Énergétique et je m'engage à en respecter les conditions d'adhésion.

Signature de l'adhérent

Vous trouverez les conditions d'adhésion au verso →

Conditions d'adhésion

Pour adhérer au Pacte, l'institution s'engage à :

- ▶ Nommer un référent "transition énergétique" ;
- ▶ Identifier et transmettre ses objectifs et son plan d'actions au démarrage de la démarche ;
- ▶ Mettre en œuvre les actions volontaires choisies, ainsi que les actions minimales pour son secteur d'activité ;
- ▶ Sensibiliser ses collaborateurs et fournisseurs aux objectifs de transition énergétique de la Principauté et aux éco-gestes qui y contribuent ;
- ▶ Participer aux échanges organisés par le Gouvernement sur la transition énergétique ;
- ▶ Communiquer chaque année les résultats de son plan d'actions à la Mission pour la Transition Energétique.

Le Gouvernement s'engage

Le Gouvernement Princier participe au Pacte en adoptant les engagements de la Charte et encourage l'action de l'ensemble de la communauté :

- ▶ En développant les infrastructures nécessaires aux déplacements bas carbone, au tri des déchets et à l'approvisionnement en énergie renouvelable ;
- ▶ En offrant des incitatifs financiers ou de la formation pour les acteurs volontaires ;
- ▶ En sensibilisant la communauté monégasque aux objectifs de transition énergétique de la Principauté et aux écogestes que chaque acteur peut adopter à son niveau ;
- ▶ En facilitant l'échange et la diffusion de bonnes pratiques ;
- ▶ En communiquant un bilan annuel des actions de l'ensemble des adhérents au Pacte.